

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 25 juin 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentant le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentant les associations.

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

**Absents excusés**

M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Corinne PICARD

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

**Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16**

---

**POINT N°14 – CCAS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DES ASSURANCES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS – DOMMAGE AUX BIENS, RESPONSABILITÉ CIVILE, PROTECTION JURIDIQUE, FLOTTE AUTOMOBILES, AUTO-COLLABORATEURS, BRIS DE MACHINES, MATÉRIELS AGRICOLES ET DE CHANTIER – ADHÉSION À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes, la ville des Ponts-de-Cé se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché des assurances de la ville des Ponts-de-Cé et du CCAS des Ponts-de-Cé.

La Ville des Ponts-de-Cé constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20240625-AS-24-06-25-14-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Le Maire de la Ville des Ponts-de-Cé en tant que coordonnateur du groupement signera, notifiera et exécutera le marché pour le compte de ses membres.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- De constituer un groupement de commandes entre le CCAS et la ville des Ponts-de-Cé pour la passation et l'exécution du marché des assurances de la ville des Ponts-de-Cé et du CCAS des Ponts-de-Cé.
- D'adhérer au groupement de commandes avec la ville des Ponts-de-Cé pour le marché des assurances de la ville et du CCAS des Ponts-de-Cé pour la période 2025-2028.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- De nommer Monsieur le Maire de la ville des Ponts-de-Cé coordonnateur de ce groupement.
- D'autoriser Monsieur le Maire de la ville des Ponts-de-Cé ou son représentant à signer le marché pour le compte de ses membres et tout document utile, avenants compris.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

